

L'évaluation externe HAS (novembre 2023)

L'EHPAD Le Castel Blanc a satisfait à cette exigence qualitative en novembre 2023 et a prouvé que son organisation répondait aux normes et obligations réglementaires. En effet, l'EHPAD a été destinataire d'un très bon rapport de la HAS avec des moyennes par chapitre (cotation de 0 à 4) portant sur 157 critères et relevant de 3 chapitres différents à savoir :

Chapitre 1 - LA PERSONNE :	moyenne de 3,91/4
Chapitre 2 - LES PROFESSIONNELS :	moyenne de 3,98/4
Chapitre 3 - L'ESSMS :	moyenne de 3,83/4

Moyennes nationales :

Chapitre 1 - LA PERSONNE :	moyenne de 3,74/4
Chapitre 2 - LES PROFESSIONNELS :	moyenne de 3,68/4
Chapitre 3 - L'ESSMS :	moyenne de 3,61/4

L'évaluation HAS est un processus permettant d'inscrire, ou renforcer, l'établissement dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité.

A la fin de l'année 2024, la HAS a ajusté le calcul des critères d'évaluation : **la cotation d'un critère** est la moyenne des cotations de ces éléments d'évaluation.

Les notes attribuées lors des évaluations ont été révisées pour refléter plus fidèlement la qualité des services fournis, ce qui a conduit à une **réévaluation à la baisse** de certaines notes qui se sont transformées en COTATION.

Le niveau de qualité des accompagnements des établissements et services, reposant sur une démarche d'amélioration continue de la qualité, est présenté selon quatre niveaux (échelle).

La cotation de l'EHPAD Le Castel Blanc : A B C D

- **A - Démarche qualité avancée**

La démarche qualité est dite avancée lorsque l'ESSMS s'engage de manière volontariste, en collaboration continue avec les professionnels, dans l'élaboration de modalités d'accompagnement adaptées et personnalisées selon les besoins évolutifs des personnes accompagnées.

- **B - Démarche qualité structurée**

La qualité de l'accompagnement est dite structurée lorsque l'ESSMS élabore, en lien avec les professionnels, des modalités d'accompagnement structurées et globalement adaptées, mais non systématiquement réajustées à l'évolution des besoins d'accompagnement des personnes.

- **C - Démarche qualité partielle**

La qualité de l'accompagnement est dite partielle lorsque l'ESSMS a amorcé une réflexion sur l'organisation de l'accompagnement mis en œuvre, avec des modalités partiellement structurées et dont l'impact sur l'accompagnement des personnes est inégal.

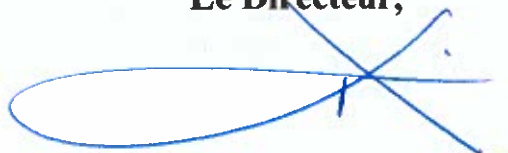
- **D - Démarche qualité insuffisante**

La qualité de l'accompagnement est dite insuffisante lorsque l'ESSMS n'a pas défini clairement les modalités d'accompagnement, quelles sont peu ou pas suivies par les professionnels, et que leur impact est faible sur la qualité de l'accompagnement des personnes. La méthode choisie doit s'attacher à catégoriser les ESSMS selon cette typologie, sans garantie que tous les ESSMS d'une classe respectent parfaitement l'ensemble de ces conditions.

La durée de 5 ans entre deux évaluations est fixée par la loi (prochaine dans le courant du 4^{ème} trimestre 2028). Ce rythme vise à garantir une régularité dans l'évaluation tout en permettant aux ESSMS de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. Cela signifie que la cotation (note qualité) attribuée à un ESSMS reste inchangée pendant 5 ans, mais cela ne veut pas dire que rien ne bouge au sein de l'EHPAD Le Castel Blanc !

En effet, l'EHPAD suit quotidiennement les critères voulus par le label HUMANITUDE sur l'ensemble des domaines de l'HAS (mises à jour des procédures) et réalise le suivi de la qualité via des EPP en interne (soins, restauration, lingerie). De même la démarche de prévention du risque infectieux est suivie à l'aide de la plateforme DAMRI. Je rappelle que l'un des critères de non-satisfaction HAS était le suivi des Evènements Indésirables.

Le Directeur,



Laurent BRAESCH

